

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 30 JUIN 2022  
NOTE DE SYNTHESE**

**1 - FINANCES - BUDGET : I - Budget principal et Budgets annexes -  
Compte de gestion pour l'exercice 2021.**

Notre Assemblée est appelée à statuer sur le compte de gestion 2021 établi par le comptable public pour le budget principal et les budgets annexes de la Chambre Funéraire, des Locations Commerciales, du Crématorium, de la Restauration Scolaire et des Activités Aquatiques. Le Trésorier Municipal a repris dans ses écritures l'ensemble des opérations constatées au cours de l'exercice clos.

**2 - FINANCES - BUDGET : II - Compte Administratif pour l'exercice 2021  
- Budget principal.**

Le compte administratif, établi à partir de la comptabilité administrative tenue par l'ordonnateur, est présenté sous forme de budget. Il répond à un double objectif : rapprocher les prévisions de recettes et de dépenses avec les réalisations effectives de l'année et présenter les résultats comptables de l'exercice. En outre il permet de mesurer les évolutions enregistrées des postes de produits et de charges par rapport à l'exercice précédent. Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le compte administratif du Budget Principal.

**3 - FINANCES - BUDGET : III - Compte administratif pour l'exercice 2021  
- Budget annexe de la restauration scolaire.**

Le compte administratif, établi à partir de la comptabilité administrative tenue par l'ordonnateur, est présenté sous forme de budget. Il répond à un double objectif : rapprocher les prévisions de recettes et de dépenses avec les réalisations effectives de l'année et présenter les résultats comptables de l'exercice. En outre il permet de mesurer les évolutions enregistrées des postes de produits et de charges par rapport à l'exercice précédent. Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le compte administratif du Budget Annexe de la Restauration Scolaire.

**4 - FINANCES - BUDGET : IV - Compte administratif pour l'exercice 2021  
- Budget annexe des activités aquatiques.**

Le compte administratif, établi à partir de la comptabilité administrative tenue par l'ordonnateur, est présenté sous forme de budget. Il répond à un double objectif : rapprocher les prévisions de recettes et de dépenses avec les réalisations effectives de l'année et présenter les résultats comptables de l'exercice. En outre il permet de mesurer les évolutions enregistrées des postes de produits et de charges par rapport à l'exercice précédent. Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le compte administratif du Budget Annexe des activités aquatiques.

**5 - FINANCES - BUDGET : V - Compte administratif pour l'exercice 2021 - Budget annexe des locations commerciales.**

Le compte administratif, établi à partir de la comptabilité administrative tenue par l'ordonnateur, est présenté sous forme de budget. Il répond à un double objectif : rapprocher les prévisions de recettes et de dépenses avec les réalisations effectives de l'année et présenter les résultats comptables de l'exercice. En outre il permet de mesurer les évolutions enregistrées des postes de produits et de charges par rapport à l'exercice précédent. Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le compte administratif du Budget Annexe des Locations Commerciales.

**6 - FINANCES - BUDGET : VI - Compte administratif pour l'exercice 2021 - Budget annexe de la Chambre Funéraire.**

Le compte administratif, établi à partir de la comptabilité administrative tenue par l'ordonnateur, est présenté sous forme de budget. Il répond à un double objectif : rapprocher les prévisions de recettes et de dépenses avec les réalisations effectives de l'année et présenter les résultats comptables de l'exercice. En outre il permet de mesurer les évolutions enregistrées des postes de produits et de charges par rapport à l'exercice précédent. Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le compte administratif du Budget Annexe de la Chambre Funéraire.

**7 - FINANCES - BUDGET : VII - Compte administratif pour l'exercice 2021 - Budget annexe du Crématorium.**

Le compte administratif, établi à partir de la comptabilité administrative tenue par l'ordonnateur, est présenté sous forme de budget. Il répond à un double objectif : rapprocher les prévisions de recettes et de dépenses avec les réalisations effectives de l'année et présenter les résultats comptables de l'exercice. En outre il permet de mesurer les évolutions enregistrées des postes de produits et de charges par rapport à l'exercice précédent. Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le compte administratif du Budget Annexe du Crématorium.

**8 - FINANCES - BUDGET : VIII - Affectation du résultat (budget principal et budgets annexes).**

Il appartient à notre assemblée de se prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2021 du budget principal et des budgets annexes de la Chambre Funéraire, des Locations Commerciales, du Crématorium, de la Restauration Scolaire et des Activités Aquatiques. Selon les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable, cet excédent de fonctionnement doit être affecté en priorité : 1. A l'apurement du déficit antérieur reporté ; 2. A la couverture du besoin en financement dégagé par la section d'investissement ; 3. Pour le solde éventuel et selon la décision de l'Assemblée en excédents de fonctionnement reportés ou en une dotation complémentaire en réserves à la section d'investissement.

**9 - FINANCES - BUDGET : 1 - Budget Supplémentaire de l'exercice 2022 - Budget principal.**

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur le Budget Supplémentaire du Budget Principal.

**10 - FINANCES - BUDGET : 2 - Budget Supplémentaire de l'exercice 2022 pour le budget annexe de la Chambre Funéraire.**

Le budget supplémentaire est nécessaire pour reprendre le résultat du compte administratif 2021 et prendre en compte des besoins nouveaux en dépenses ainsi que les recettes nouvelles imputables à l'exercice budgétaire 2022.

**11 - FINANCES - BUDGET : 3 - Budget Supplémentaire de l'exercice 2022 pour le budget annexe des Locations Commerciales.**

Le budget supplémentaire est nécessaire pour reprendre le résultat du compte administratif 2021 et prendre en compte des besoins nouveaux en dépenses ainsi que les recettes nouvelles imputables à l'exercice budgétaire 2022.

**12 - FINANCES - BUDGET : 4 - Budget Supplémentaire de l'exercice 2022 pour le budget annexe du Crématorium.**

Le budget supplémentaire est nécessaire pour reprendre le résultat du compte administratif 2021 et prendre en compte des besoins nouveaux en dépenses ainsi que les recettes nouvelles imputables à l'exercice budgétaire 2022.

**13 - FINANCES - BUDGET : 5 - Budget Supplémentaire de l'exercice 2022 pour le budget annexe de la Restauration Scolaire.**

Le budget supplémentaire est nécessaire pour reprendre le résultat du compte administratif 2021 et prendre en compte des besoins nouveaux en dépenses ainsi que les recettes nouvelles imputables à l'exercice budgétaire 2022.

**14 - FINANCES - BUDGET : 6 - Budget Supplémentaire de l'exercice 2022 pour le budget annexe des Activités Aquatiques.**

Le budget supplémentaire est nécessaire pour reprendre le résultat du compte administratif 2021 et prendre en compte des besoins nouveaux en dépenses ainsi que les recettes nouvelles imputables à l'exercice budgétaire 2022.

**15 - FINANCES : Protocole d'accord avec la DEUTSCHE BANK relatif à l'exécution d'un contrat de swap conclu en 2009.**

Protocole d'accord avec la société Deutsche Bank relatif à l'exécution d'un contrat de swap conclu en 2009.

**16 - FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT : Garantie d'emprunt sollicitée à hauteur de 80 % par Citadis relative à un prêt du Crédit coopératif d'un montant total de 2 000 000 euros dans le cadre de l'opération Ilot Saint Jean / Saint Bernard.**

Il est proposé au Conseil municipal de répondre favorablement à la demande de garantie d'emprunt considérée à hauteur de 80%.

**17 - FINANCES : Affectation des dépenses au compte 6232 "Fêtes et cérémonies".**

Il est demandé aux collectivités territoriales de préciser par délibération les principales caractéristiques des dépenses à inscrire au compte 6232 : « Fêtes et Cérémonies » conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire.

**18 - VILLE EN TRANSITION : Présentation du Plan Local pour le Climat de la Ville d'Avignon.**

Il s'agit d'approuver le Plan Local pour le Climat de la Ville d'Avignon et son plan d'actions pour la période 2021 / 2025.

**19 - VILLE EN TRANSITION : Challenge inter-écoles « Mon Ecol'O » dans le cadre du Plan Local pour le Climat.**

Règlement intérieur et présentation d'un challenge entre les écoles publiques de la Ville pour mener des actions de développement durable.

**20 - VILLE EN TRANSITION : Approbation de la convention de partenariat des aires de compostage collectif avec le Grand Avignon.**

Dans le cadre de l'obligation du tri à la source des biodéchets au 31 décembre 2023 et du développement par le Grand Avignon de 30 aires de compostage collectif, en lien avec le SIDOMRA, d'ici 2025 sur le territoire vaclusien, 18 aires sont programmées sur l'ensemble de la commune d'Avignon. Il s'agit d'approuver la convention de partenariat des aires de compostage collectif entre l'EPCI et la Ville d'Avignon pour encadrer, lorsque ces aires seront placées sur le domaine public communal, la gestion de ces aires et les responsabilités de chacun.

**21 - VILLE CITOYENNE : Création des Maisons Communes.**

Création des Maisons Communes en lieu et place des mairies de quartier, en commençant par une expérimentation quartier St Chamand et ensuite quartier Ouest.

**22 - ENSEIGNEMENT - CITÉ EDUCATIVE : Conventions aux associations pour les parcours découverte/vacances apprenantes "Été 2022".**

Conventions liant les associations à la Cité Educative pour les activités menées pendant l'été 2022 au titre des vacances apprenantes et des parcours découverte

**23 - JEUNESSE - ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES : Conventionnement et subventions avec le secteur associatif pour les interventions périscolaires dans le cadre du Projet Educatif de Territoire 2022/2023.**

Mise en place du partenariat avec les associations du territoire pour la mise en place de projets éducatifs durant le temps d'activités périscolaires

**24 - ACTION SOCIALE : Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (C.L.A.S.) - Avenants aux conventions d'objectifs et subventions aux associations non conventionnées.**

Dans le cadre de sa politique en direction du temps libre des enfants et des jeunes, la Ville d'Avignon contribue au développement et au fonctionnement de ces actions. La Ville d'Avignon a mobilisé une enveloppe de 53 731 euros dans le cadre des crédits de droit commun.

**25 - ENSEIGNEMENT - RESTAURANT SCOLAIRE : Modification du règlement intérieur de la restauration scolaire.**

Suite à la modification des tarifs de cantine et à la mise en place du zéro plastique dans les cantines, le règlement intérieur de la restauration scolaire est modifié : délais d'inscriptions, conditions, etc.

**26 - AVIGNON - TERRE DE CULTURE 2025 : Appels à Projets culturels - Associations subventionnées.**

Attribution de subventions aux associations ayant répondu aux Appels à projets culturels.

**27 - AVIGNON - TERRE DE CULTURE 2025 : Subvention exceptionnelle pour le Festival C'est Pas Du Luxe ! 2022.**

Organisation d'une édition 2022 du festival "C'EST PAS DU LUXE", co-organisé par la Fondation Abbé Pierre, La Garance, Emmaüs, Le Village.

**28 - AVIGNON - TERRE DE CULTURE 2025 : Convention quadriennale 2022/2023/2024/2025 avec l'association RENC'ARTS pour l'organisation d'un festival de la Bande Dessinée.**

Soutien de la Ville en faveur de l'association RENC'ARTS pour l'organisation d'un festival de la Bande Dessinée, autorisation de signer une convention d'objectifs quadriennale 2022-2025 et octroi d'une subvention de 25.000 € pour l'année 2022

**29 - VILLE SOLIDAIRE : Démarche Ville Amie des Aînés - Engagement de la Ville dans le processus de labellisation.**

Entrée dans la démarche pro active "Ville Amie des Aînés" en mars 2021 par son adhésion au réseau francophone des territoires et Villes Amies des Aînés, Avignon s'engage dans le processus de labellisation marquant ainsi sa détermination à s'affirmer comme une Ville bienveillante à l'égard des personnes âgées. Pour entrer dans ce processus, la Ville présente un portrait de territoire et met en oeuvre une démarche de concertation des habitants pour aboutir, au dernier trimestre 2022, à la présentation d'un plan d'actions pluriannuel.

**30 - ACTION SOCIALE - ENFANCE JEUNESSE : Conventions territoriales cadre MSA passées entre la Ville d'Avignon et la Mutualité Sociale Agricole Alpes / Vaucluse.**

Il s'agit d'approuver les termes de la convention territoriale cadre de la MSA pour lui permettre de soutenir pour l'année 2021 les actions Petite enfance et/ou jeunesse inscrites au CEJ et que la Ville soutient.

**31 - SPORTS : Soutien à la pratique du vélo - Attribution de subvention.**

Comme l'an passé, la Ville d'Avignon accueillera une étape du Tour Cycliste Féminin International de l'Ardèche (TCFIA), pour sa 20ème édition, qui se déroulera cette année du 6 au 12 septembre 2022. Afin d'aider le Club dans l'organisation de l'étape dont le départ se fera sur Avignon, il est proposé d'allouer une subvention de 8 000 euros.

La Ville souhaite également soutenir la manifestation "Les Cyclades", manifestation cycliste familiale, qui se déroulera cette année en septembre 2022.

**32 - GRANDS PROJETS URBAINS : Opération connexe aux aménagements du tramway n°1: réalisation d'un mur d'escalade en appui sur le P+R de Saint Chamand - Approbation de la convention de Transfert Temporaire de Maîtrise d'Ouvrage.**

Il s'agit d'approuver la convention de Transfert Temporaire de Maîtrise d'Ouvrage pour la réalisation d'un mur d'escalade en appui sur le P+R de Saint Chamand. Le coût estimé pour la réalisation des études et travaux du mur d'escalade est de 200 000 euros TTC.

**33 - MOBILITÉ : Fonds d'aide municipal « Tous à Vélo ».**

Il s'agit d'approuver le versement de subventions aux bénéficiaires concernés par le fonds d'aide municipal « Tous à Vélo ».

**34 - ACTION COEUR DE VILLE : Organisation de la première édition des journées de la Naturalité par le Pôle de compétitivité Innov'Alliance - Attribution d'une subvention exceptionnelle.**

Le pôle de compétitivité Innov'Alliance, leader en France sur la thématique de la Naturalité appliquée aux secteurs de l'agriculture, de l'alimentation et du bien-être propose d'organiser à Avignon les 9 et 10 novembre 2022 au Palais des Papes et à l'espace Jeanne Laurent la première édition des Journées de la Naturalité, évènement professionnel d'envergure nationale dédié à cette thématique. Afin de permettre l'organisation de ce nouvel évènement national à Avignon. Il est donc proposé d'accorder une subvention exceptionnelle de 10 000 euros à l'association Innov' Alliance.

**35 - DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE : Appel à Projet Commerce et Artisanat - Attribution des subventions 2022 aux associations.**

Pour l'année 2022, il est proposé d'accorder à 8 associations, l'attribution de subventions pour un total de 114 000 euros.

**36 - DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE : Appel à projet Economie Sociale et Solidaire (ESS) - Attribution des subventions 2022 aux associations.**

Dans le cadre de l'appel à projet pour l'octroi de subventions aux associations dans le domaine de l'Economie Sociale et Solidaire lancé par la Ville, il est proposé pour l'année 2022, d'accorder à 15 associations, l'attribution de subventions pour un total de 40 000 euros.

**37 - ATTRACTIVITÉ : Marché des Potiers - Edition 2022 - Convention à intervenir avec l'Association pour le Marché des Potiers d'Avignon (AMPA).**

Il s'agit d'approuver la convention de partenariat prévue entre la Ville d'Avignon et l'Association pour le Marché des Potiers d'Avignon dans le cadre de l'édition 2022

**38 - GRANDS EVENEMENTS - AVIGNON TERRE DE CULTURE 2025 : HELIOS FESTIVAL - Edition 2022 - Mécénat.**

Il s'agit d'approuver les conventions de mécénat proposées dans le cadre d'Hélios Festival Edition 2022.

**39 - PATRIMOINE HISTORIQUE ET CULTUREL : Révision du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur - Délégation de l'Etat à la Ville.**

Il est proposé de demander au Préfet la délégation de maîtrise d'ouvrage auprès de l'Etat pour la future révision du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur de la Ville d'Avignon et de solliciter le Préfet pour un accompagnement technique et financier dans le cadre de cette procédure à venir.

**40 - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - TARIFS : Redynamisation des commerces - Exonération des taxes et redevances d'occupation du domaine public - Année 2022.**

En raison de travaux en cours de réalisation sur le secteur Rue Thiers, il est proposé d'accorder, à titre exceptionnel pour cette année 2022, une remise gracieuse à certains établissements de la rue Thiers impactés par ces travaux.

**41 - DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE : Approbation de l'avenant N°1 à la convention avec l'association Semailles.**

Il s'agit d'approuver l'avenant n°1 à la convention conclue avec l'association Semailles le 30 avril 2022 et lui attribuer une subvention d'un montant de 8 000 euros pour l'année 2022 au titre de l'action « Atelier et Chantier d'Insertion ».

**42 - DÉFENSE ET PROTECTION CONTRE LES EAUX : Approbation de la convention de financement de l'Association Syndicale Autorisée des Canaux de la Plaine d'Avignon pour l'année 2022.**

Il est proposé d'approuver la convention de financement de l'Association Syndicale Autorisée des Canaux de la Plaine d'Avignon pour l'année 2022.

**43 - AMÉNAGEMENT MOBILITÉ : Réaménagement et requalification de l'axe Carnot/Carreterie - Clôture de la convention de mandat avec la SPL TECELYS.**

Dans le cadre de l'opération « Réaménagement et requalification de l'axe Carnot/Carreterie », il est proposé d'approuver la clôture de la convention de mandat avec la SPL TECELYS et d'accepter la réédition des comptes de la convention de mandat avec un solde en faveur de la Ville d'Avignon pour un montant de 1 083 740,64 €euros TTC.

**44 - HABITAT : Aides aux propriétaires OPAH-RU (2020-2025).**

Dans le cadre de l'OPAH-RU 2020/2025, il est proposé d'accorder à 1 propriétaire occupant une aide pour la réhabilitation de son logement pour un montant total de 1 552 euros.

**45 - HABITAT LOGEMENT - RAVALEMENT DE FAÇADES : Aides aux propriétaires pour le ravalement des façades 2020/2025.**

Il est proposé de subventionner les travaux de ravalement de façades des immeubles à 6 propriétaires occupants pour un montant de 45 930 euros.

**46 - HABITAT LOGEMENT - RAVALEMENT DE FAÇADES : Approbation de l'avenant n°1 à la convention avec l'ANAH relative aux aides aux propriétaires pour le ravalement des façades et pour la rénovation des devantures commerciales 2020/2025.**

Par délibération n°13 du 10 octobre 2020, la Ville d'Avignon a décidé de s'engager sur la période 2020/2025, en renouvelant et renforçant la campagne d'aides à la restauration des façades et à la rénovation des devantures commerciales. Il est aujourd'hui proposé de faire évoluer la convention signée avec l'ANAH par voie d'avenant afin de permettre la rénovation de certains locaux et façades remarquables de la Ville d'Avignon et d'intégrer un périmètre d'intervention spécifique sur la Ville afin d'ouvrir droit aux aides de l'ANAH sur les façades intra-muros et aux copropriétés ciblées par l'AAP Copro de l'OPAH RU.

**47 - AMÉNAGEMENT MOBILITÉ : Mission d'anticipation foncière avec l'Etablissement Public Foncier Provence Alpes Côte d'Azur sur les secteurs de Courtine / Confluence - Approbation de la convention.**

Le Grand Avignon et la Ville d'Avignon portent un vaste projet d'intérêt métropolitain avec la création du quartier d'Avignon Confluence. La Région SUD Provence Alpes Côte d'Azur, en partenariat avec l'AURAV, conviennent de s'associer pour conduire sur le long terme une politique d'anticipation foncière sur ce territoire. Cette dernière se concrétise par l'établissement d'une convention d'anticipation foncière tripartite.

**48 - URBANISME - BILANS : Restructuration et Revitalisation du Centre-Ville - Compte-rendu financier - Bilan et plan de trésorerie actualisés au 31 décembre 2021 - Approbation de l'avenant n°7.**

Conformément à l'article L 300-5 du Code de l'Urbanisme, le concessionnaire Citadis présente le Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) concernant l'opération de restructuration et de revitalisation du centre-ville, arrêté au 31 décembre 2021. Il s'agit donc d'approuver le CRAC, le bilan et le plan de trésorerie, le tableau des acquisitions et cessions ainsi que la passation de l'avenant n°7 prévoyant la prolongation de la durée de la concession jusqu'au 31 décembre 2024. En 2022, il n'est prévu aucun versement de participation de la Ville d'Avignon.

**49 - DOMAINE PUBLIC : Désaffectation et déclassement d'une parcelle de 21 m<sup>2</sup> cadastrée en section BE rue Jean-Christophe CLUCHIER.**

Il est proposé d'approuver la désaffectation par anticipation et le déclassement d'une fraction de domaine public communal cadastrée section BE sise rue Jean-Christophe Cluchier en vue de la céder à deux propriétaires riverains.

**50 - URBANISME : Désaffectation et déclassement d'une fraction de domaine public communal cadastrée en section BD sise rue de la Prétontaine en nature de terrain engazonné.**

Il est proposé d'approuver la désaffectation par anticipation et le déclassement d'une fraction de domaine public communal cadastrée section BD sise rue de la Prétontaine en vue de permettre aux propriétaires riverains d'accéder à leur jardin depuis la rue.

**51 - URBANISME : Servitudes de passage au profit d'ENEDIS - Parcelles communales cadastrées section EW n°382 avenue de la Croix de Noves et DM n°596 rue Thiers.**

Il est proposé d'approuver les servitudes de passage de lignes électriques souterraines au profit de la société ENEDIS sur différentes propriétés communales cadastrées section EW n°382 sise avenue de la Croix de Noves et DM n°596 sise rue Thiers.

**52 - URBANISME - CESSIONS : Cession de la parcelle communale cadastrée section BD n°911 d'une superficie de 50 m<sup>2</sup> sise rue de la Prétontaine avec constitution d'une servitude de passage piéton.**

Il s'agit de céder la parcelle cadastrée section BD n°911 sise rue de la Prétontaine au profit de Madame Zoé MENARD, avec constitution d'une servitude de passage piéton au profit de Madame Mireille GIORGI, gérante de la SCI l'Etoile, demeurant 2 rue des Etoiles, propriétaire de la parcelle cadastrée section BD n°611, afin qu'elle puisse au même titre que Madame Zoé MENARD, avoir accès à son jardin depuis la rue.

**53 - URBANISME - CESSIONS : Cession des parcelles communales cadastrées section BE n°341 et 342 situées rue Jean-Christophe Cluchier avec constitution d'une servitude de passage de réseau ENEDIS.**

Il s'agit de céder les parcelles cadastrées section BE n°341 et 342 sises rue Jean-Christophe Cluchier au profit Madame Nancy RINGENBACH et Monsieur Kévin RIVAREL, avec constitution d'une servitude de passage de réseau ENEDIS.

**54 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE : Dissolution du Syndicat Mixte Sainte Marthe.**

Il est proposé d'autoriser la dissolution du Syndicat Mixte Sainte Marthe, de plein droit, la mission qui lui avait été confiée ayant été accomplie et d'accepter que le syndicat cède le patrimoine immobilier dont il est propriétaire.

**55 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE : Commission consultative des Services Publics Locaux - Présentation de l'activité se rapportant à l'année 2021.**

Il s'agit de présenter au Conseil Municipal l'activité de la Commission Consultative des Services Publics Locaux au titre de l'année 2021.

**56 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE : Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable (CLSPR) - Remplacement d'un membre suppléant du Collège des Associations.**

Il s'agit d'approuver la désignation de Madame Marie DELAUNAY, Déléguée Départementale Vaucluse de la Fondation du Patrimoine, en tant que membre suppléant du Collège des Associations de la CLSPR, en remplacement de Madame Anne CHANSON.

**57 - FINANCES : CAISSE DE CREDIT MUNICIPAL - Rapport financier 2021 et budget annuel 2022.**

Caisse de crédit municipal. Rapport financier 2021 et budget annuel 2022.

**58 - DÉFENSE ET PROTECTION CONTRE LES EAUX : Dossier de demande d'autorisation du système d'endiguement de la digue Palière avec travaux - Avis de la Ville d'Avignon.**

Il s'agit d'émettre un avis favorable au dossier de demande d'autorisation du système d'endiguement de la digue Palière avec travaux.

**59 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE : SPL TECELYS - Désignation d'un représentant de la Ville d'Avignon.**

Il s'agit de désigner un nouveau représentant de la Ville au Conseil d'Administration de TECELYS.

**60 - PERSONNEL : Dispositions visant à satisfaire des besoins permanents / non permanents et saisonniers en matière de Ressources Humaines.**

Les dispositions suivantes concernent les Ressources Humaines de la Ville et plus particulièrement la mise en adéquation des Ressources Humaines avec les besoins (emplois permanents/non permanents) de la collectivité pour porter ses actions.

**61 - PERSONNEL - MISE À DISPOSITION : Mise à disposition de fonctionnaires territoriaux - Conventions.**

Il est proposé de délibérer sur la mise à disposition des fonctionnaires territoriaux auprès de certaines instances.

**62 - PERSONNEL - TABLEAU DES EFFECTIFS : Modification du tableau des effectifs.**

Il s'agit d'une mise à jour globale du tableau des effectifs.